



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LA MÉNITRIÉ, se sont réunis à l'Espace Culturel de la Ménitrie, sur convocation en date du 17/04/2025, qui leur a été adressée par le Maire.

Conseillers municipaux présents : 19

Mmes et MM. Tony GUÉRY, Yves JEULAND, Isabelle PLANTÉ, Christine LESELLE, Isabelle NICOLAS, Yohann RENAUDIER, Danielle COICAULT, Clarisse NOURRY, Pascale YVIN, Pascal ORGEREAU, Guillaume BROSSARD, Cristina PEDRERO-MILLOT, Anne PAIN-GRIMAULT, Benjamin LABA, Ludovic LAMBERT, Isabelle LAMÉ, Jackie PASSET, Roger DELSOL, Catherine DAZZI-RIVIERE

1. Approbation du compte-rendu des séances précédentes
2. SIEML : motion relative à la contribution financière supplémentaire par point lumineux
3. Association Centre d'animations de la Vallée Toile de graines : convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens
4. Création de deux postes permanents
5. Mise à jour du tableau des effectifs au 01/04/2025

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE (DCM N°04/2025-46)

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26/03/2025.

Sans observation particulière,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (19 voix pour), le procès-verbal de la séance du 26/03/2025.

2) SIEML – MOTION RELATIVE A LA CONTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE PAR POINT LUMINEUX (DCM N°04/2025-47)

Considérant la mise en place par le SIEML, à compter du 01/01/2025, d'une nouvelle contribution financière d'un euro par candélabre à la charge des collectivités pour lesquelles le syndicat perçoit la TCFE-C ;

Considérant que cette contribution spécifique a pour objectif une meilleure prise en charge par le SIEML des dépannages et réparations consécutifs à des vols de câbles ;

Considérant que la commune de La Ménitré a dû faire face en 2023 à un sinistre sur son réseau d'éclairage public, suite à un vol de câbles, pour lequel elle a financé 75% du coût des travaux, soit 10 151,15 € ;

Vu le courrier adressé au SIEMML par M. le Maire de La Ménitré le 13/03/2025 manifestant la désapprobation de la commune de La Ménitré quant à la mise en place de cette nouvelle contribution et rappelant la prise en charge des travaux susmentionnés ;

Vu la réponse du SIEMML du 13/02/2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Affirme la position de la commune de La Ménitré s'opposant à cette nouvelle contribution financière d'un euro par candélabre ;
- ⇒ Demande au SIEMML d'étudier la possibilité d'une compensation financière pour les travaux supportés par la commune consécutifs à un vol de câbles en 2023 ;
- ⇒ Charge M. le Maire de transmettre la présente motion au SIEMML ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3) ASSOCIATION CENTRE D'ANIMATIONS DE LA VALLEE TOILE DE GRAINES : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29, Vu le code général de la fonction publique et, notamment, ses articles L.512-6 à L.512-9 et L.512-12 à L.512-15 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de La Ménitré du 22 juin 2022 ;

Considérant que l'association Centre d'Animation de la Vallée Toile de Graines a pour objet social de gérer le Centre d'Animation, d'enrichir le lien social, la solidarité, le partage, l'ouverture sur le monde en favorisant le pouvoir d'agir des habitants, de développer des activités, les services, les actions, des animations pour et avec les habitants ;

Considérant que l'actuel périmètre du Centre d'Animation au sein de l'Entente sera couvert par l'association gestionnaire et justifie de mettre fin à cette activité dans le cadre de l'Entente ;

Considérant que l'association sollicite le financement de ses activités auprès de la commune ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'octroyer une subvention à l'association dès lors que son objet social est compatible avec les politiques et les projets menés par la commune ;

Considérant qu'aucune subvention d'équilibre ne sera versée en cas de déficit de l'association ;

Considérant qu'il y a lieu, partant, de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, à compter du 1^{er} juin 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027 définissant l'objet, le montant,

les modalités de versement, les conditions d'utilisation et les modalités de contrôle et d'évaluation de la subvention attribuée ;

Mme Isabelle PLANTE, adjointe, ne participe pas au vote compte tenu de sa participation aux travaux préparatoires et au comité de gestion de l'association ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) :

- ⇒ Approuve la convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ainsi que ses annexes ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer la convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et ses annexes, avec l'association Centre d'Animation de la Vallée Toile de Graines, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

4) CRÉATION DE POSTES PERMANENTS (DCM N°04/2025-49)

Vu le code général de la fonction publique (CGFP), et notamment l'article L. 313-1 stipulant que les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant les besoins permanents sur le service enfance jeunesse et sur les services techniques municipaux ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Décide de créer les deux emplois permanents suivants :
 - Sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 01/09/2025 relevant de la catégorie C pour effectuer les missions d'animation sur les temps péri ou extrascolaires et auprès de l'école maternelle publique ;
 - Sur le grade d'adjoint technique à temps complet à compter du 08/10/2025 relevant de la catégorie C pour effectuer principalement les missions incombant au service espaces verts, et ponctuellement les missions incombant aux autres services techniques municipaux (voirie, bâtiment, manifestations, sans que cette liste soit exhaustive) ;
- ⇒ Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2025, chapitre 012 ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

5) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2025 (DCM N°04/2025-50)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

⇒ Valide le tableau des effectifs de la commune de La Ménittré à compter du 1^{er}/04/2025 tel que présenté ci-dessous ;

FILIERE	Catégorie	GRADE	EMPLOI / SERVICE	TC	TNC	Temps partiel (quotité)	Volume horaire		ETP	NATURE DE L'EMPLOI		DUREE		Pourvu	Non pourvu Vacant
							Centièmes	H/Mn		Permanent	Non permanent	Début	Fin		
Administrative	A	Attaché principal	Direction générale des services	X			35	35	1,00	X				X	
	B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Médiation culturelle et médiathèque	X			35	35	1,00	X				X	
	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Ressources humaines - assistance de direction	X			35	35	1,00	X				X	
	C	Adjoint administratif	Finances	X			35	35	1,00	X				X	
	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Service population	X			35	35	1,00	X					X
	C	Adjoint administratif	Service population		28/35ème		28	28	0,80	X				X	
	C	Adjoint administratif	Service population		28/35ème		28	28	0,80		X	04/11/2024	18/10/2025	X	
	C	Adjoint administratif	Service population - Accueil		24/35ème		24	24	0,69		X	22/05/2024	21/05/2025	X	
	C	Adjoint administratif	Service population - Accueil (remplacement)		18/35ème		18	18	0,51		X	01/04/2025	31/05/2025	X	
	C	Adjoint administratif	Urbanisme		21/35ème		21	21	0,60	X				X	
	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Communication		21/35ème		21	21	0,60	X				X	
Technique	C	Agent de maîtrise principal	Coordinateur des services techniques municipaux - responsable espaces verts	X			35	35	1,00	X				X	
	C	Agent de maîtrise principal	Bâtiments	X			35	35	1,00	X				X	
	C	Adjoint technique principal 1ère classe	Voirie - Espaces publics	X			35	35	1,00	X				X	
	C	Adjoint technique	Espaces verts	X			35	35	1,00	X					X
	C	Adjoint technique	Polyvalence services techniques municipaux - accroissement activité	X			35	35	1,00		X	01/01/2024	30/04/2025	X	
	C	Adjoint technique	Polyvalence services techniques municipaux - accroissement activité	X			35	35	1,00		X	08/04/2024	07/10/2025	X	

FILIERE	Catégorie	GRADE	EMPLOI / SERVICE	TC	TNC	ETP	NATURE DE L'EMPLOI		DUREE		Pourvu	Non pourvu Vacant
							Permanent	Non permanent	Début	Fin		
Technique	C	Agent de maîtrise principal	Responsable de cuisine - restauration scolaire	X		1,00	X				X	
	C	Adjoint technique	Restauration scolaire (aide cuisine/plonge) et service entretien des locaux		29/35ème	0,83	X				X	
	C	Adjoint technique	Restauration scolaire (aide cuisine/plonge) Service éducation enfance jeunesse (APS - ALSH)	X		1,00	X				X	
	C	Adjoint technique	Service entretien des locaux Service éducation enfance jeunesse (pause méridienne - APS...)		23,50/35ème	0,67	X					X
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	Service entretien des locaux Service éducation enfance jeunesse (pause méridienne - APS...)		22/35ème	0,63	X				X	
	C	Adjoint technique	Service entretien des locaux Service éducation enfance jeunesse (pause méridienne - APS...)		22/35ème	0,63	X					X
	C	Adjoint technique	Service entretien des locaux Service éducation enfance jeunesse (pause méridienne - APS...)		25,44/35ème	0,73		X	01/04/2025	30/06/2025	X	
	C	Adjoint technique	Service entretien des locaux Service éducation enfance jeunesse (pause méridienne - APS...)		16,99/35ème	0,63		X	01/04/2025	30/06/2025	X	

FILIERE	Catégorie	GRADE	EMPLOI / SERVICE	TC	TNC	ETP	NATURE DE L'EMPLOI		DUREE		Pourvu	Non pourvu Vacant
							Permanent	Non permanent	Début	Fin		
Médico sociale	C	ATSEM principal 2ème classe	ATSEM - service éducation enfance jeunesse		26,60/35ème	0,76	X				X	
Animation	C	Adjoint d'animation	Responsable ALSH et relations familles - Coordinateur APS	X		1,00	X				X	
	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Coordinateur pause méridienne - Responsable Espace jeunesse - CMJ - RIJ	X		1,00	X				X	
	C	Adjoint d'animation	Responsable Pôle Enfance - 6 ans (APS et ALSH) Service éducation enfance jeunesse (pause méridienne...)	X		1,00	X				X	
	C	Adjoint d'animation	ATSEM - service éducation enfance jeunesse (pause méridienne) Service entretien des locaux	X		1,00	X				X	
	C	Adjoint d'animation	Agent polyvalent service éducation enfance jeunesse (ATSEM le matin - APS - pause méridienne - ALSH)	X		1,00		X	01/09/2024	31/08/2025	X	
	C	Adjoint d'animation	Agent polyvalent service éducation enfance jeunesse (APS - ALSH...)	X		1,00		X	01/09/2024	31/08/2025	X	
	C	Adjoint d'animation	Agent polyvalent service éducation enfance jeunesse - accroissement activité		14/35ème	0,40		X	01/09/2024	31/08/2025	X	
	C	Adjoint d'animation	Agent polyvalent service éducation enfance jeunesse - accroissement saisonnier	X				X				X
	C	Adjoint d'animation	Agent polyvalent service éducation enfance jeunesse - accroissement saisonnier	X				X				X
	C	Adjoint d'animation	Agent polyvalent service éducation enfance jeunesse - accroissement saisonnier	X				X				X
	C	Adjoint d'animation	Agent polyvalent service éducation enfance jeunesse - accroissement saisonnier	X				X				X

⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à La Ménitré, le 24/04/2025

Tony GUÉRY

Maire de La Ménitré

